



C.N.C.C.B.

Compétitions nationales 2015 - 2016

Internationaux de France

9 & 10 janvier 2016 - PARIS (Ile de France)

Gymnase DAUVIN – 12, rue René BINET – 75018 PARIS

Forclusion : 28 décembre 2015

Championnat de France

2 & 3 avril 2016 - LE PORTEL (Pas de Calais)

Salle Charles HUMEZ – Rue Paul Fort – 62230 OUTREAU

Sans sélection : moins de 15 ans mixtes - moins de 18 ans - seniors 1^{ère} série

Sur sélection en secteurs : seniors 2^{ème} série

Nord Ile de France	Est	Ouest	Sud-Est	Sud-Ouest	La Réunion
21 février	Date à venir	6 février	pas en 2016	6 février	voir Ligue BF
Paris	Ambérieux	St Herblain		Agen	Ste Suzanne

Forclusion : 29 janvier 2016

Challenges Nationaux

14 & 15 mai 2016 - St HERBLAIN (Loire Atlantique)

Complexe sportif du Vigneau – Bd Salvador Allende – 44800 SAINT HERBLAIN

Challenge national SENIOR Tireurs de 2 ^{ème} série et non sélectionnés aux Championnat de France	Challenge national VETERAN vétérans féminines & masculins séparés
Challenge national des JEUNES moins de 12 ans mixtes moins de 15 ans mixtes	Challenge national de BATON moins de 18 ans à vétérans ensembles / mixte
Challenge national de Canne de Défense	Challenge national de CANNE-CHAUSSON catégories d'âge féminines & masculins séparés

Forclusion : 4 mai 2016

Saison 2015-2016


Nouveautés

- ✓ Modification des formalités d'inscription
- ✓ L'autorisation parentale n'est pas exigée pour l'inscription des mineurs. Cependant les clubs sont invités à faire signer une autorisation, pour couvrir leur déplacement (annexe 6)

Les tireurs devront faire vérifier leur équipement auprès du juge 1 pendant la proclamation du résultat de l'assaut précédent.

La vérification sera notée sur le bulletin de jugement.

Attention :

- ✓ Les demandes de surclassement se font sur le formulaire du CNCCB (ci joint) et sont à expédier au Dr. Luc CHEYNIER -  **Nouvelle adresse**
- ✓ Pas d'inscription pour le 2^{ème} tour (championnat de France ou Challenge National. les cautions restent valables pour ces 2 compétitions)

Se reporter aux règlements médicaux pour les catégories d'âges (vétérans) et les surclassements

Annexes :

- ✓ Annexe 1 : nouvelles formalités d'inscription
- ✓ Annexe 2 : catégories d'âge
- ✓ Annexe 3 : demande de surclassement
- ✓ Annexe 4 : les séries : mode d'emploi
- ✓ Annexe 5 : lutte anti-dopage
- ✓ Annexe 6 : autorisation parentale (exemple)

FORMALITES D'INSCRIPTION

DOSSIER D'INSCRIPTION

- Feuille d'engagement** (utiliser la feuille prévue pour chaque compétition)
+ **photocopies/scan** * (licence – certificat médical)
+ **1 chèque de « droits d'inscription » par club**
+ **1 chèque de caution par tireur**

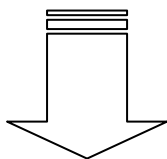
Surclassement : demande à faire auprès du médecin fédéral

* les photocopies sont à fournir une seule fois pour la saison (archivage)

Etape 1 : pré-inscription par mail

Licence ou passeport sportif
+
Formalités médicales

Sur un même scan (image 1)

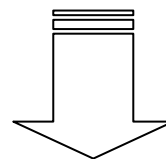


competitions@cncbb.net

Etape 2 : envoi postal

Fiche inscription du club
+
Chèques

(images 2)



Laetitia MALLARD
218, route de Seysses
Bâtiment B – App 29
31100 TOULOUSE

Utiliser la feuille d'inscription spécifique à chaque compétition
Tous les chèques sont à établir à l'ordre de la FF SAVATE
Surclassement valable pour toute la saison

Les envois en recommandé ne seront pas pris en compte
Prévoir au minimum 2 ou 3 jours de délai d'acheminement du courrier

FORMALITES D'INSCRIPTION (suite)

Image 1 :

Envoi par mail



1/ Licence et certificat médical d'un tireur sur une même vue

2/ Pour les seconds, licence uniquement (obligatoire)

Image 2 :

Envoi postal

The form is for the 'Championnat de France SENIORS 2016'. It includes a table for listing fencers with columns for category, name, and fees. There are sections for club information, fencer details, and a signature area. A deadline of January 31, 2016, is noted.

Catégorie	SUR*	NOM	Prénom	Droits €	SECTEUR
SM2		DY	leon	20	Est
SF1		PERCHER	Natasha	20	
SF2	ou	ALANVERT	Raymond	20	
seconds		THALO	Clement		
		GRE	Nadine		

Feuille d'engagement correctement renseignée et signée

+



1 seul chèque par club pour le règlement des droits d'inscription

Challenges : les tireurs engagés en Championnat de France ne règlent pas d'engagement

DOM : pas de droits d'inscription à verser



1 chèque de caution par tireur
Si un seul chèque est établi pour le club et qu'un tireur est forfait le chèque sera encaissé et le club devra se faire rembourser la différence par la FF Savate-BF

La CAUTION sera retenue si un tireur :

- ✓ si le tireur engagé ne se présente pas à la compétition sans avoir prévenu le responsable des inscriptions
- ✓ si le tireur ne se présente pas à un assaut sans avoir déclaré forfait
- ✓ si le forfait n'est pas justifié par une cause réelle et sérieuse
- ✓ si un tireur engagé en championnat de France ne participe pas aux sélections du secteur où il s'est engagé

Catégories d'âge

Saison **2015-2016**

CANNE		
catégorie	âge	année de naissance
moins de 12 ans	10 - 11 -12 ans	04 - 05 - 06
moins de 15 ans	13 -14 - 15 ans	01 - 02 - 03
moins de 18 ans	16 - 17 - 18 ans	98 - 99 - 00
Seniors	19 à 38 ans	97 à 78
Vétérans 1	39 à 45 ans	77 à 71
Vétérans 2	46 à 55 ans	70 à 61
Vétérans 3	plus de 55 ans	60 et avant

Demande de surclassement d'âge
pour la saison 20 . . - 20 . .

Je, soussigné, nom, prénom : date de naissance :
demande à bénéficier d'un surclassement d'âge pour la saison en cours.

N° de licence :

N° club :

Signature *

Tél :

Entraîneur :

* de l'intéressé ou, pour les mineurs d'un parent ou tuteur

catégories	âges	surclassement	
		simple	double
moins de 12 ans	10 -11 et 12 ans	moins de 15 ans	non
moins de 15 ans	13 -14 et 15 ans	moins de 18 ans	non
moins de 18 ans	16 -17 et 18 ans	seniors	non
seniors	19 ans à 38 ans	non	non
vétérans 1	de 39 ans à 45 ans	seniors	non
vétérans 2	de 50 à 55 ans	vétérans 1	seniors
vétérans 3	plus de 55 ans	vétérans 2	vétérans 1

Toute demande de surclassement doit faire l'objet d'un Examen cardiologique

Catégorie naturelle	Catégorie de surclassement

Avis médical	
Surclassement aucun simple double ▼	Date Signature & cachet

Le médecin du C.N.C.C.B.		Signature
Avis	Date	

Le certificat médical de non contre-indication à la compétition ainsi que le certificat de cardiologie doivent rester agrafés à ce document

A faire parvenir impérativement avant la compétition à :
Dr. Luc CHEYNIER, Médecin Fédéral du CNCCB
 4ter chemin Moulin à Café 97432 RAVINE DES CABRIS - La Réunion

Annexe 4

Les séries, mode d'emploi

En **2015 - 2016** les séries ne concernent que la catégorie SENIOR.

1 - accession aux séries

11 – Débuts en compétition

tout tireur senior qui débute la compétition est classé en 3^{ème} série et doit être titulaire du pommeau rouge

12 - L'accession dans les autres séries se fait uniquement par le biais de la compétition

13 – Le classement dans une série est définitif.

Un tireur qui a atteint une série peut toujours s'engager dans cette série.

2 - seniors

21 - Obligations

211 montée en 2^{ème} série après **participation effective**, au minimum, soit :

- à 4 compètes régionales ou tournois
- à 2 compètes régionales ou tournois

et 1 championnat de France (niveau secteur suffisant)

212 montée en 2^{ème} série après **qualification** :

- pour la phase finale du Championnat de France
- pour les 1/2 finales du Challenge de France

213 montée en 1^{ère} série

après une participation aux **1/2 finales** du Championnat de France de 2^{ème} série ou des Internationaux de France

214 compétitions open

Quand une compétition se déroule avec plusieurs séries mélangées, le tireur est censé tirer dans la série où il est classé.

(têtes de série – tours préliminaires...)

22 - Possibilités de descente

Le retour en 3^{ème} série est impossible

Peut s'engager dans une série inférieure, si au cours des 3 saisons précédentes, un tireur 221 – soit n'a pas accédé aux 1/4 de finale de sa série dans une compétition nationale officielle

222 – soit n'a participé à aucune compétition nationale ou internationale officielle

3 - vétérans

31 - Les vétérans 1 surclassés en seniors tirent dans la série où ils sont classés

32 - Les tireurs vétérans 2 peuvent être admis en 1^{ère} série senior sous réserve :

- d'avoir participé 3 fois à des compétitions en 1^{ère} série au cours des 5 dernières années
- d'un accord de la commission médicale du C.N.C.C.B. au vu d'un dossier médical complémentaire

33 - Les vétérans 2 et 3 peuvent, à leur demande, ne pas monter de série la saison suivant leur accession à la finale de la série où ils étaient engagés.

4 - moins de 18 ans accédant aux seniors

41 - Les tireurs qui ont effectivement participé à des compétitions nationales officielles s'engagent en 2^{ème} série. :

- ✓ quand ils accèdent pour la première année à la catégorie des seniors
- ✓ quand ils se surclassent

42 - Peuvent s'engager en 1^{ère} série ceux qui ont accédé à la **finale du Championnat de France** de la catégorie des moins de 18 ans au moins une fois au cours des 2 saisons précédentes

43 – Les tireurs qui se surclassent en seniors suivent les règles de la catégorie des seniors



Annexe 5

Comité National de Canne de Combat et Bâton
FF SAVATE boxe française & disciplines associées

INFORMATION LUTTE ANTIDOPAGE Valable en toutes circonstances

DEFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

CONDUITE

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien ... de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose

Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes.

Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation ...

En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

LA PRISE DE MEDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

- 1 - Ceux **ne figurant pas** sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage
Ceux **figurant** sur la liste des produits dopants :
- 2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité
- 3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous)

En cas de traitement :

1 - Etablir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance
- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure ...)
- les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :

- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

- dont un au médecin national du CNCCB

Dr Luc CHEYNIER l-chey@hotmail.fr

TROUVER L'INFORMATION

0 800 15 2000

Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel

jeunesse-sports.gouv.fr

santesport.gouv.fr

sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de bonne pratique, textes de loi ...

www.legifrance.gouv.fr

loi 99-223 du 23 mars 1999
arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04
code de la santé publique livre VI

Agence Française de Lutte contre le Dopage <https://www.aflid.fr/actualites.php>

A M L D

Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation médicale anonyme et gratuite des sportifs)

Annexe 6

CLUB

Autorisation parentale

Je, soussigné, père, mère, représentant légal* , tél

Je, soussigné, père, mère, représentant légal* , tél

* rayer les mentions inutiles

autorise l'enfant (NOM, Prénom)

à participer à la compétition de canne de combat

qui se déroulera le(s) à

Dans la catégorie

Encadrement assuré par Qualité

Moyen de transport

Départ le à h lieu

Retour prévu le à h lieu

Fait le

signature(s)